Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026007-DE

BOURG-DES-COMPTES

**MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 20 janvier 2026

---

**Date de convocation :** 15 janvier 2026

**Membres en exercice :** 23

**Présent(s) en début de séance :** 19

**Arrivé (s) en cours de séance :** 2

**Pouvoir(s) :** 2

**Absent(s) ou excusé(s) :** 2

**Délib.2026.007**

**Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)**

Le vingt janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

**Présents :** Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL (Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.002), Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON.

**Arrivés en cours de séance** : Sylvie FONTAINE et Virgile HOUTIN (participent au vote à compter de la délibération n° 2026.002)

**Absents excusés** : Adrien MOREAU (Pouvoir à Stéphane ROBERT), Prescillia DREAN

**Secrétaire de séance :** Delphine NORMAND

## Renouvellement du dispositif Territoire Educatif Rural 2025-2028

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le programme Territoire Éducatif Rural (TER) est un dispositif initié en 2022 par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports qui tend à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants (en élémentaire) et des jeunes (au collège) scolarisés en milieu rural.

Ce dispositif a pour ambition de réduire les écarts observés en matière d'ambition scolaire en milieu rural, s'expliquant par l'éloignement de l'offre de formation et des opportunités de poursuites d'études ou d'emplois, qui rendent plus difficile l'accès à l'information.

Le TER entend ainsi intervenir avant, pendant, autour et après le cadre scolaire afin de construire selon les contraintes de chaque territoire identifié comme fragile, une stratégie d'intervention globale auprès des enfants, des jeunes mais également de leurs familles, tendant à leur apporter les moyens de leurs ambitions.

En ce sens, 3 collèges et leurs écoles de rattachement avaient été identifiés en Ille-et-Vilaine en 2021 comme des zones à fort enjeux, comprenant notamment les collège Gaël Tabouret de GUIPRY-MESSAC et le collège de Querpon à VAL D'ANAST.

Après 3 ans d'expérimentation, le ministère entend prolonger les actions des TER en Ille-et-Vilaine en harmonisant cependant chaque programme aux limites administratives des EPCI, à l'instar du TER du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026007-DE

En ce sens, le ministère propose la signature d'un nouveau partenariat entre [illegible] Bretagne Communauté et les communes afin de concourir ensemble à la réussite éducative des jeunes du territoire. À ce titre, les axes de travail retenus seraient :

***Affirmer les valeurs éducatives*** :
- Respect de l'autorité ;
- Éducation à la civilité pour la vie en collectivité, ...

***Concourir au bien-être de l'enfant et du jeune*** :
- Santé mentale,
- CPS

***Développer l'ambition et soutenir le parcours de réussite de l'élève*** :
- Découverte métiers
- Mobilité

***Intégrer activement les parents dans le parcours éducatif*** :
- Renforcer le partenariat entre l'école et les familles pour optimiser la réussite éducative des élèves
- Responsabiliser les parents dans le parcours de leur enfant.

Par délibération n° 2025-06-149 du 4 décembre 2025, le Conseil Communautaire a autorisé le Président de VHBC à signer la nouvelle convention de partenariat à venir avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et les communes du territoire. Il est précisé que VHBC bénéficiera, suite à la signature de cette convention, d'une subvention de 25 000.00 €.

Considérant l'intérêt d'un tel dispositif pour les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants (en élémentaire) et des jeunes (au collège) scolarisés du territoire,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention de partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, VHBC et les communes du territoire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).**

Extrait délivré conforme, le 27 janvier 2026

| Le Président de séance,<br>Christian LEPRÊTRE | La secrétaire de séance,<br>Delphine NORMAND |
|---|---|
| MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES 35 | |

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr